

Distribution de la carte d'accès en déchèterie

A compter du 15 Février 2010, le SITREVA met en place la carte d'accès en déchèterie pour les particuliers et les professionnels.*

L'accès gratuit aux déchèteries (dans la limite de 2m³/semaine) sera réservé aux particuliers, détenteurs de cette carte.

Pour les professionnels, elle permettra de faciliter et de sécuriser la facturation.

Cette carte sera valable dans les 18 déchèteries gérées par le SITREVA.

COMMENT L'OBTENIR ?

Particuliers :

Déposez les photocopies d'un justificatif de domicile (quittance de loyer, facture EDF,...) et de votre pièce d'identité auprès de l'agent d'accueil. Lors de votre prochaine visite, dans un délai d'une à deux semaines, vous pourrez retirer votre carte dans la même déchèterie.

Si vous souhaitez recevoir votre carte chez vous, joignez aux photocopies une enveloppe timbrée à votre adresse, au format 22 x 11.

Artisans et commerçants :

Afin de faciliter la facturation de vos apports, déposez un extrait k-bis de moins de 6 mois auprès de l'agent d'accueil, et faites connaître votre adresse de facturation si celle-ci est différente de celle de votre siège. Lors de votre prochaine visite, dans un délai d'une à deux semaines, vous pourrez retirer votre carte dans la même déchèterie .

***NOTA : CETTE CARTE SERA OBLIGATOIRE A PARTIR DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2010**